

PROCES VERBAL DE BORNAGE :

Le deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre,

sousigné Bernard DELLACHERIE, Géomètre-Expert, reçus par la Haute de Paix du canton de Virton, Anne Dubois, ex la mission de borner la limite séparative entre la propriété de /, domicilié Chaussée romaine route n°140, à 6740 Sainte-Marie et la propriété de /, domicilié Chaussée Romaine route n°140, à 6740 Sainte-Marie, propriétés cadastrées respectivement Etalle 4^e Div / Sainte-Marie / Section A n°1448h et 1449l.

Après avoir réalisé un levé de terrains, consulté le plan cadastral, le plan enregistré sous le numéro 85633-156, les croquis de formation n°4 de 1965 et n°14 de 1977 et les propriétaires, j'ai borné la limite séparative de la manière suivante :

La parcelle n°1448h, teinte en orange au plan (Points 1 à 6 au plan), pour une contenance de quinze acres vingt-trois centaires (13a 23ca).

La parcelle n°1449l, teinte en vert au plan (Points 4 à 13 au plan), pour une contenance de vingt-et-un acres quatre-vingt-trois centaires (21a 83ca).

Les limites séparatives des propriétés sont représentées sur le terrains par deux nouvelles bornes à tête jaune en acier métallique (Points 4 et 5 au plan) et par l'angle des deux murs privatifs à chaque parcelle tel qu'enregistré au plan (Point 6 au plan).

Il a Buzenol, le 25 octobre 2023.

DELLACHERIE
Géomètre-Expert


Situation cadastrale
Commune de ETALLE
4^e Div / Sainte-Marie / Section A
n° 1448h et 1449l.

